

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

VOL. 9.

AVRIL 1900

No. 4.

ANNALES

—DU—

Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,

"Avec l'approbation de l'Ordinaire.

Imprimé au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)
Rév. L. E. DUGUAY, P^{tr}e Gérant.

Annales du Très-Saint Rosaire

PUBLICATION MENSUELLE—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, Curé,
CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende.—Convent de St. Sabas.

I Marie dans la Sainte-Ecriture Marie dans le Prophète Daniel

II Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire.

III Reliques Insignes.

IV Faveurs obtenues.

ABONNEMENT. — Payable à l'avance —

CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste :

• EST DE 35 CENTIMS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

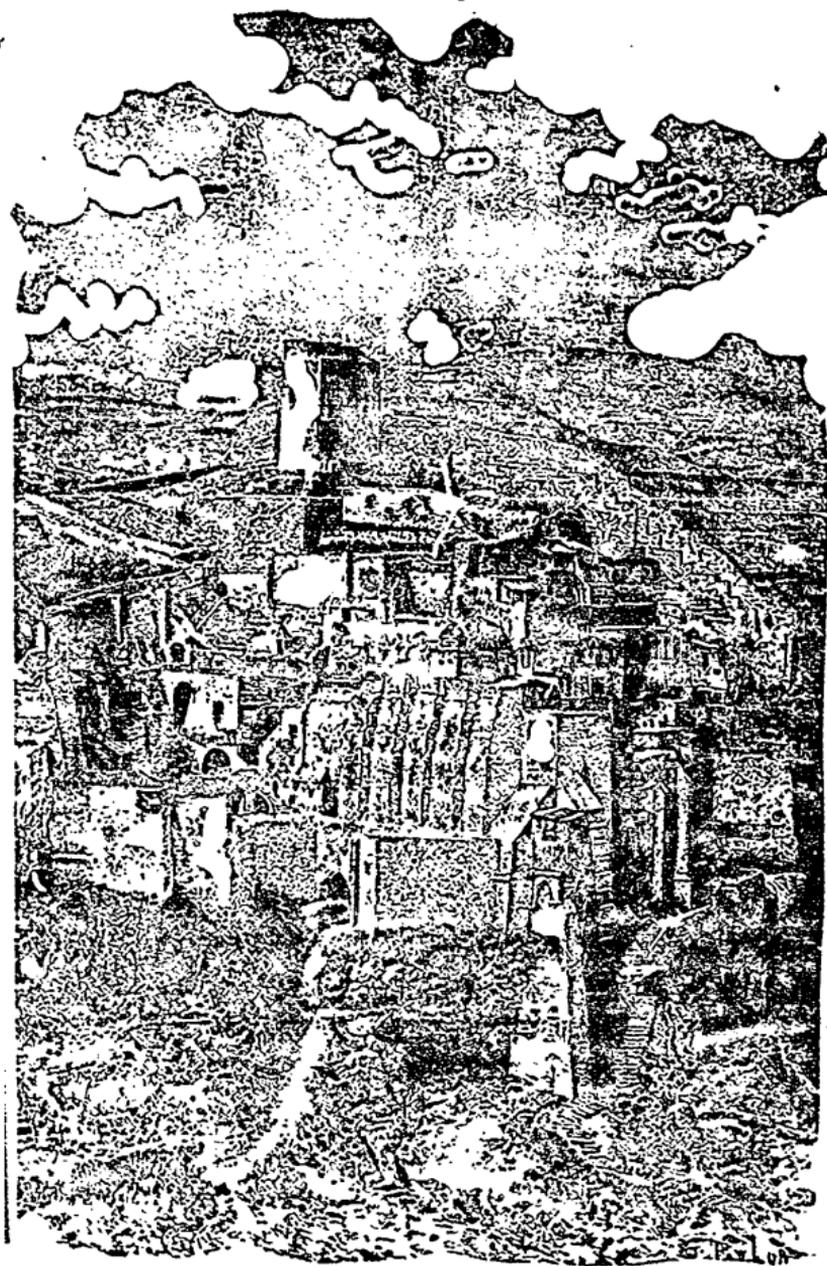
Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles. Deux Messes seront célébrées chaque semaine à l'intention des Abonnés, pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts; ils auront en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'adresser à "M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire", Cap de la Magdeleine, Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain VII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



Couvent de St Sabas

LEGENDE

Nous donnerons, en son lieu, une description complète de ce célèbre couvent, unique Laure qui nous soit restée du temps des anciens Pères du Désert.

Forme du couvent : (Deir Mar-Saba), à 4 lieues environ de Jérusalem, en descendant vers la Mer Morte " a la forme d'un grand rectangle couvert de constructions pittoresques, bizarres, enchevêtrées les unes dans les autres, séparées par des terrasses, reliées par des escaliers et des couloirs sans nombre. Il est adossé, je devrais dire plutôt suspendu, contre la haute et vertigineuse vallée du Cédron. A l'angle supérieur s'élève une large tour carrée, dont les murs sont excessivement épais et qui domine tous les alentours. Dans cet observatoire, un Religieux est de garde, jour et nuit, afin de surveiller les mouvements des Bédouins de la contrée. A quelques centaines de mètres plus au nord se trouve une autre tour, servant de logement pour les femmes, auxquelles l'entrée du couvent est sévèrement interdit..... "

Ce couvent est habité par soixante à soixante-dix religieux, grecs schismatiques, qui y mènent toute l'année une vie très pénitente.

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

QUATRIÈME NUMÉRO.—AVRIL 1900.

I

La Vierge Marie, Reine du T.-S. Rosaire

LES INDULGENCES DU ROSAIRE

Lettre de S. E le cardinal Gotti et liste officielle des indulgences

V

POUR CEUX QUI VISITENT CINQ AUTELS.

32. Les confrères qui visitent, soit cinq autels d'une église ou d'un oratoire public quelconque, soit cinq fois un ou deux autels dans les églises qui n'en ont pas cinq, gagnent les mêmes indulgences que s'ils faisaient la visite des stations de Rome. (LÉON X, 22 mai 15 8.)

VI

POUR CEUX QUI DISENT OU ENTENDENT LA MESSE VOTIVE DU ROSAIRE.

33. Toutes les indulgences accordées à la ré-

citation du Rosaire entier sont également accordées aux confrères prêtres qui célèbrent, à l'autel du Rosaire, la messe votive suivant le missel romain *pro diversitate temporis* (ces messes votives peuvent être dites deux fois par semaine) ainsi qu'aux autres confrères qui assistent à cette messe et y prient dévotement, (LÉON XIII, *Ubi primum*, 2 octobre 1898.)

34 Toutes les indulgences accordées à ceux qui prennent part à la procession habituelle du premier dimanche de chaque mois sont également accordées à ceux qui ont l'habitude de célébrer ou d'entendre ces messes votives une fois par mois, le jour où, s'étant confessés, ils communient. (CLEMENT X, *Cælestium munerum*, 16 février 1671.)

35. Une indulgence d'un an accordée aux confrères qui, les samedis de Carême, assistent consécutivement à la messe, au sermon sur la Sainte Vierge et à l'antienne *Salve Regina*. (GREGOIRE XIII, *Desiderantes*, 22 mars 1580.)

VII

POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT LA DÉVOTION DES QUINZE SAMEDIS DU ROSAIRE.

26. Indulgence plénière à trois des quinze samedis, choisis au gré de chacun des confrères, si, durant quinze samedis consécutifs (précédant immédiatement la fête du Rosaire, ou même à une époque quelconque de l'année),

confessés et communiés, ils visitent l'église de la confrérie et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (S. C. des Indulgences, 12 décembre 1849.)

37: Indulgence de sept ans et sept quarantaines pour les douze samedis non compris au paragraphe 36. (S. C. des Indulgences, 12 décembre 1849)

VIII

POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT CERTAINES DÉVOTIONS DURANT LE MOIS DU ROSAIRE.

38. Indulgence plénière aux confrères qui assistent au moins dix fois à l'exercice du mois d'octobre habituellement institué dans les églises des Frères Prêcheurs, le jour qu'ils choisiront, pourvu qu'ils reçoivent les sacrements et prient aux intentions du Souverain Pontife (S. C. des Indulgences 31 août 1885)

30. Indulgence de sept ans et sept quarantaines chaque fois qu'ils assistent aux exercices pieux institués d'ordinaire chaque jour du mois d'octobre, dans les églises des Frères Prêcheurs. (S. C. des Indulgences, 31 août 1885.)

IX

POUR CEUX QUI ASSISTENT AU CHANT DU
"SALVE REGINA."

40. Indulgence de trois ans et trois quarantaines aux confrères qui, dans une église de la

confrérie, ayant en main un cierge allumé (là où c'est l'usage ; ailleurs on ajoutera un *Ave Maria*), assistent au *Salve Regina* qu'on a l'habitude de chanter aux fêtes de la Sainte Vierge célébrées par l'Église universelle (S O' des Indulgences, 18 septembre 1862, *ad IV.*), ainsi qu'aux fêtes des Apôtres et aux fêtes des Saints de l'Ordre des Frères Prêcheurs (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 février 1598.)

41. Indulgence de cent jours, tous les jours, durant toute l'année, s'ils assistent à cette antienne après Complies. (CLÉMENT VIII, *loc. cit.*)

42. Indulgence de quarante jours tous les samedis et jours de fête durant l'année. (LÉON X, *Pastoris æterni*, 6 octobre 1520.)

NOTA.—Les indulgences indiquées aux paragraphes 40 et 41 peuvent être gagnées par ceux qui sont légitimement empêchés d'assister dans une église au *Salve Regina*, s'ils récitent cette même antienne devant un autel ou devant une image de la Sainte Vierge. (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 février 1598.)

II

Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire

LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE.

La ruine du Temple

Lorsque Titus vit que le feu n'était pas encore arrivé jusque là, mais consumait seulement ce qui était autour du Temple, il crut comme cela était vrai, qu'on pourrait encore le conserver, pria lui-même les soldats d'éteindre le feu et commanda à un capitaine nommé Libéralis, l'un de ses gardes, de frapper à coup de bâton ceux qui refuseraient de lui obéir. Mais ni la crainte du châtement, ni le respect pour leur prince ne purent empêcher les effets de leur fureur, de leur colère et de leur haine contre les Juifs ; quelques-uns même ne étaient poussés par l'espérance de trouver ces lieux saints tout pleins de richesses, parce qu'ils voyaient que les portes étaient couvertes de lames d'or, et lorsque ce Prince s'avancait pour empêcher l'embrasement, un des soldats qui était entré avait déjà mis le feu à la porte. Il s'éleva aussitôt au-dedans une grande flamme qui obligea Titus et ceux qui l'accompagnaient de se retirer, sans que nul de ceux qui étaient dehors se missent en devoir de l'éteindre. Ainsi, ce saint et superbe temple fut brûlé quoique Titus pût faire pour l'empêcher. On ne

saurait trop admirer que la ruine de cet incomparable Temple soit arrivée au même mois et au même jour que les Babyloniens l'avaient autrefois brûlé. Ce second embrasement arriva en la seconde année du règne de Vespasien.... Lorsque le feu dévorait ainsi ce superbe Temple, les soldats ardents au pillage tuaient tous ceux qui s'y rencontraient. Ils ne pardonnaient ni à l'âge ni à la qualité; les vieillards aussi bien que les enfants, et les prêtres comme les laïques, passaient par le tranchant de l'épée, tous se trouvaient enveloppés dans ce carnage général, et ceux qui avaient recours aux prières n'étaient pas plus humainement traités que ceux qui avaient le courage de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; les gémissements des mourants se mêlaient au bruit du pétilllement du feu qui gagnait toujours plus avant... Ce feu qui dévorait le Temple était si grand et si violent qu'il semblait que la montagne même sur laquelle il était assis brûlait jusque dans ses fondements. Le sang coulait en telle abondance qu'il semblait disputer avec le feu à qui s'étendrait davantage.....enfin les factieux firent un si grand effort qu'ils repoussèrent les Romains, gagnèrent le Temple extérieur et de là se retirèrent dans la ville.

Quelques-uns des sacrificateurs se servirent contre les Romains au lieu de dards, des broches qui étaient dans le temple et au lieu de pierres, du plomb qu'ils arrachaient de leurs

sièges qui en étaient faits ; mais voyant que cela ne leur profitait de rien et que le feu les gagnait, ils se retirèrent sur le mur dont l'épaisseur était de huit coudées, et y demeurèrent quelque temps... Les Romains croyant que, puisque le temple était brûlé, il serait inutile d'épargner le reste, mirent le feu à tous les édifices qui étaient à l'entour, et ainsi ils furent brûlés avec tout ce qui restait de portiques et de portes excepté les deux qui regardaient l'Orient et le Midi qu'ils ruinèrent depuis jusque dans leurs fondements. Ils mirent aussi le feu à la trésorière qui était pleine d'une quantité incroyable de richesses, tant en argent qu'en superbes vêtements et autres choses précieuses parce que les plus riches des Juifs y avaient porté ce qu'ils avaient de meilleur. Il ne restait plus hors du temple qu'une galerie où six mille personnes du peuple tant hommes que femmes et enfants, s'étaient jetés pour se sauver ; mais les soldats transportés de colère y mirent aussi le feu sans attendre les ordres de Titus. Les uns furent brûlés, et les autres se jetant en bas pour éviter de l'être, se tuèrent eux-mêmes ; de sorte qu'il ne s'en sauva pas un seul..... ce malheureux peuple est d'autant plus à plaindre, qu'ajoutant aisément foi aux imposteurs qui abusaient du nom de Dieu pour le tromper, il fermait les yeux et se bouchait les oreilles pour ne point voir et ne point entendre les signes certains et les avertissements

par lesquels Dieu lui avait fait prédire sa ruine. Je rapporterai ici quelques-uns de ces signes et de ces prédictions. Une comète qui avait la figure d'une épée parut sur Jérusalem durant une année entière

Environ à la sixième heure de la nuit, la porte du temple qui regardait l'orient et qui était d'airain et si pesante que vingt hommes pouvaient à peine la pousser, s'ouvrit d'elle-même, quoiqu'elle fût fermée avec de grosses serrures, des barres de fer, et des verrous qui entraient bien avant dans le seuil qui était d'une seule pierre. Les gardes du Temple en donnèrent aussitôt avis au magistrat. Il y alla et ne trouva pas peu de difficulté à la faire refermer. Les ignorants l'interprétèrent encore à un bon signe, disant que c'était une marque que Dieu ouvrirait en leur faveur ses mains libérales pour les combler de toutes sortes de biens. Mais les plus habiles jurèrent au contraire que le Temple se ruinerait par lui-même et que l'ouverture de ses portes était le présage le plus favorable que les Romains puissent souhaiter.

Un peu après la fête, il arriva, le 27 mai, une chose que je craindrais de rapporter de peur qu'on ne la prit pour une fable, si des personnes qui l'ont vu n'étaient encore vivantes, et si les malheurs qui l'ont suivie n'en avaient confirmé le vérité. Avant le lever du soleil, on aperçut en l'air, dans toute cette contrée des chariots pleins de gens armés traverser les murs

et se répandre à l'entour des villes comme pour les enfermer.

Le jour de la fête de la Pentecôte les sacrificateurs étant la nuit dans le Temple intérieur, pour célébrer le service divin, ils entendirent du bruit, et aussitôt après une voix qui répéta plusieurs fois : *Sortons d'ici.*

III

RELIQUES INSIGRES

RELIQUES DE LA SAINTE VIERGE

LES CHEVEUX DE LA SAINTE VIERGE

On comptait dans la seule ville de Lille, jusqu'à quatorze sanctuaires de la sainte Vierge.

Il y avait d'abord *Notre-Dame des affligés*, près de l'église Saint-Pierre. Depuis plus de quatre siècles, son image vénérée attirait le concours des peuples, lorsqu'en 1563, son sanctuaire fut déplacé par l'achat qu'en fit le sénat de Lille pour la construction du port ; et alors on la transporta près de là dans l'église Saint-Michel. Ce déplacement refroidit, pendant quelques années, la dévotion des fidèles, mais vers le milieu du siècle suivant, de nouveaux miracles opérés dans ce sanctuaire réveillèrent la confiance ; et Notre Dame des Affligés fut

entourée de suppliants, comme dans ses plus beaux jours.

Après Notre-Dame des Affligés, venait *Notre-Dame de Consolation*. Cette chapelle fut bâtie en 1505, par Jean de Haneson, bailli de Tournai, à la suite d'un vœu fait dans une tempête. Ce gentilhomme, surpris en mer par des vents furieux qui bouleversaient le navire et menaçaient les passagers d'une mort imminente, élève sa prière vers Marie et fait vœu, s'il échappe au danger, de lui bâtir une chapelle. " O Marie, étoile de la mer s'écrie-t-il, pouvons-nous périr sous votre lumière ? Qui vous appellerait le secours des chrétiens, si vous n'écoutez pas ceux qui périssent et qui vous prient ? Telle est notre position ; vous nous voyez, vous nous sauverez, j'en ai l'assurance. Si les flots de l'Océan n'obéissaient pas à vos ordres, je leur jetterais mon défi. Je fais le vœu, ô ma Mère ! de vous bâtir une chapelle dès ma rentrée à Lille " A ces mots les vents s'apaisent, les flots se calment, l'espérance renaît dans tous les cœurs, on arrive heureusement au port. De Hamron aussitôt élève, sur les bords de la Deule, la chapelle qu'il avait vouée ; le peuple y accourt et y reçoit tant de grâces qu'il l'appelle Notre-Dame de Consolation. Une confrérie s'y établit, et Paul V. l'enrichit d'indulgences. Lorsque, plus tard, la chapelle fut rasée pour fortifier la citadelle, on transporta la sainte statue d'abord à Saint André, puis, un siècle

plus tard, à la Madeleine, où on la vénérât encore au moment de la Révolution. Enfin, en 1855, on lui a élevé un nouveau sanctuaire de style gothique, et les peuples viennent l'y honorer.

Notre Dame de la Miséricorde, autre sanctuaire de Marie, n'était d'abord qu'une statue, au coin d'une rue, dans l'enfoncement d'une muraille. Cette statue, enlevée de la niche par des passants ivres, et jetée dans un égout, devint, quand elle fut retrouvée, l'objet d'honneurs tout particuliers. Le désir de réparer la profanation qu'elle avait subie rassemblait chaque soir une foule nombreuse à ses pieds, pour y chanter des hymnes à sa louange. Bientôt on lui érigea une chapelle sous le titre de *Notre-Dame de la-Miséricorde* ; et cette chapelle se trouvant trop petite pour la multitude qui venait y prier, on transporta l'image dans l'église des Augustins, où, par ses prodiges, elle attira un peuple immense.

Notre-Dame des Obeaux, ainsi appelée du Seigneur des Obeaux qui l'avait entièrement restaurée en 1629, était dédiée à la Vierge immaculée et à saint Joseph.

Notre Dame de Tongres, ainsi appelée de la ville de Tongres, en Hainault, est une antique statue que l'on vénère dans l'église Saint-Sauveur. La légende raconte que dans la nuit du 1^{er} au 2 février 1081, les anges apportèrent dans l'église de Tongres une petite statue de Marie.

Ce fait miraculeux non-seulement attira beaucoup de pèlerins à Tongres, mais engagea beaucoup de fidèles à dédier des chapelles à Notre-Dame de Tongres, et à former des confréries ou associations affiliées à celles du sanctuaire vénéré, avec participation aux mêmes grâces spirituelles. La paroisse Saint Sauveur commença sa confrérie en 1672 ; l'évêque de Cambrai la releva en 1804 ; et aujourd'hui elle compte sept cents associés qui célèbrent la Purification comme leur fête patronale (1).

Notre-Dame d'Assistance est une statue du seizième siècle. Placée d'abord dans l'enfoncement d'une muraille, elle ne reçut, pendant plusieurs années, que les hommages d'un homme de peine qui entretenait constamment devant elle des bouquets d'une parfaite fraîcheur. Avant de rendre le dernier soupir, ce pieux chrétien recommanda à son fils d'honorer la sainte image, parce qu'il avait toujours trouvé à ses pieds secours et assistance ; et ce fils, docile aux avis de son père, reçut en récompense, de la Reine du ciel, d'insignes faveurs, qui attirèrent bientôt un grand concours de pèlerins. En 1640, l'affluence des fidèles engagea à lui élever sur la rive de la Deule, l'élégante chapelle qui se voit encore de nos jours, mais convertie, hélas ! en magasin, tandis que la statue se conserve chez les Religieuses du Bon-Pasteur.

(1) Ceci a été écrit en 1862.

Notre-Dame du Rosaire avait, dans l'église des Dominicains une confrérie nombreuse. Le R. P. Michel le François y avait fait reflourir, en 1470, cette dévotion. Tous les ans, à la Fête du Rosaire, on portait dans une procession solennelle, les quinze mystères du Rosaire peints ou brodés sur de riches étendards.

Il y avait de plus, dans l'établissement des Jésuites, deux sanctuaires de Marie, *Notre-Dame de Foi* et *Notre-Dame de l'Immaculée Conception*. La statue de la première faite avec le bois d'un chêne, dans le tronc duquel avait été trouvée, en 1609, une statue de la Vierge, près de Dinant en Belgique, fut donnée aux Jésuites, en 1621, et bénite solennellement par l'évêque de Tournay. Elle attira bientôt un grand concours de peuple, et ce fut bien autre chose lorsqu'un aveugle y eut recouvré la vue. Dès lors, la confiance fut sans bornes, et la vogue du pèlerinage assurée. L'église de *Notre-Dame de l'Immaculée Conception* fut la première érigée dans le pays à l'honneur de ce glorieux privilège de Marie. Toutes les conditions et tous les âges y avaient leur congrégation aussi nombreuse que fervente ; c'était, pour les prêtres et les chanoines, les nobles et les savants, la *Congrégation de l'Annonciation* ; pour les ouvriers, la *Congrégation de la Reine de tous les Saints* ; pour les jeunes gens, la *Congrégation de la Purification* ; pour les adolescents, celle de la *Nativité* ; pour les enfants,

celle de la *Reine des Anges* ; pour ceux qui n'entendaient que le flamand, l'*Immaculée-Conception*. Là, sous les auspices de Marie qu'on honorait comme Reine et comme Mère, des exercices de piété simples et faciles, des instructions familières appropriées à chaque condition, prémunissaient les âmes contre les dangers du monde, entretenaient l'habitude des vertus religieuses et morales ; et, sans porter aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la société, maintenaient dans tous les états, cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie qui conservent la paix et l'harmonie des familles, et assurent la prospérité des empires.

IV

Faveurs obtenues

ST. MAURICE : Le 5 janvier dernier mon enfant, âgé de vingt et un mois, en jouant avec une bouteille, l'a cassée et un fragment lui est tombé dans l'œil, où il a formé une plaie d'un quart de pouce, et très ouverte, près du blanc de l'œil. Grâce à N.-D. du Rosaire, après la promesse d'une messe à son Sanctuaire, et avec l'usage des *Roses Bénites*, il n'a pas subi d'opération et la plaie s'est refermée, l'enfant est bien comme auparavant.—Action de grâces

également pour plusieurs autres faveurs spéciales. DAME M. L. B. L.

YAMACHICHE : L'hiver dernier je souffrais d'un mal d'yeux qui dura six mois. Après avoir employé plusieurs remèdes et toujours sans succès, j'eus recours à N. D. du Rosaire. Après plusieurs Neuvaines et un Pèlerinage au Cap, je fus complètement guérie.—Mon petit garçon de 5 ans, ayant reçu un coup de hache près de l'œil fut aussi guéri, après une Neuvaine.—Ma petite fille parlait avec beaucoup de difficulté. Après plusieurs Neuvaines et la promesse de publication elle parle aujourd'hui parfaitement bien.—Mon mari a été guéri d'un gros mal de gorge, après une Neuvaine ! Amour et reconnaissance à N. D. du T. S. Rosaire : UN ABONNÉ. NORTH STUKELEY :

J'ai été guéri d'une tumeur à l'épaule droite, de la grosseur d'un œuf : tout a disparu après l'invocation de la Vierge du Cap : A. BOMGARD.—WARWICK : J'étais souffrant d'une tumeur : après la promesse d'une grande messe au Sanctuaire du Cap, j'ai été guérie complètement : A. M.—STRATFORD : Je souffrais depuis longtemps d'une maladie cutanée. J'ai été guérie par l'usage des *Roses Bénites* ; D. A.—QUÉBEC : DAME A. FRENETTE a été guérie d'un grand mal de gorge.—ST. MAURICE : L. C. a été guéri d'un mal proche du cœur, après la promesse d'un pèlerinage au Cap.—VICTORIAVILLE : J'ai été guéri de la grippe, l'an dernier,

par l'application de la *Relique du Lieu de la Ste Crèche*, et après promesse d'un Pèlerinage au Cap : J. B. MONFET.—SOREL : Mille remerciements à N. D. du S. Rosaire : mon enfant, cette fois, a reçu le saint Baptême : UNE MÈRE.—DESCHAMBAULT : Une guérison : UNE AB. ST. CASIMIR : Une faveur obtenue, après la promesse de faire brûler une lampe au Sanctuaire du Cap : UNE AB.—OTTAWA : Une faveur obtenue par l'usage de l'huile qui a brûlé devant la statue de la Vierge du Cap : UNE AB.—L'AVENIR : Merci à N. D. du Cap pour mon enfant qui a reçu le saint Baptême et pour d'autres faveurs : DAME J. FRÉCHETTE.—MANCHESTER : DELLE ODILE LESMERISES remercie N. D. du Cap pour plusieurs faveurs —LAWRENCE, MASS : J'ai obtenu une faveur signalée par l'usage des *Roses Bénites* : LUCIE LARRIVÉE.—BATISCAN : Une mère de famille a également obtenu plusieurs faveurs, par l'usage des *Roses Bénites*.

MONTMAGNY : J'ai obtenu la guérison d'une maladie que je croyais être pour moi la dernière, par l'usage des *Roses Bénites* et après la promesse de deux messes basses et la lumière de deux lampes au Sanctuaire du Cap : DAME O. L.—Au mois de novembre, ma cousine L.M. tomba gravement malade ; et moi pleine de confiance à N. D. du Cap, je lui conseillai l'usage des *Roses Bénites*, avec promesse de publication. Aujourd'hui elle est très bien : je re

mercie pour elle et pour moi N.-D. du T. S. Rosaire. J. L.—ST. DAVID : Mon enfant a été guéri par l'usage des *Roses Bénites* : DAME C. D.—ST MICHEL D'YAMASKA : M L. remercie N.-D. du Cap pour une guérison obtenue, et pour d'autres faveurs.—CAP DE LA MAGDELEINE : Action de grâces pour la guérison d'un de mes fils, après une Neuvaine de Chemins de Croix, et promesse de publication : DAME J. L.—ST TIMOTHÉ : Dame L. F. a obtenu sa guérison.—ST ZÉPHIRIN : Mme A. C. atteinte d'une maladie grave a obtenu sa guérison, après la promesse d'un don au Sanctuaire et Pèlerinage.—ST FÉLIX DE KINGSEY : Ma petite fille a été guérie du mal des yeux, par l'usage des *Roses Bénites* : DAME F. MORIN.—MASKINONGÉ : J'ai été guérie avec mes deux enfants d'une maladie contagieuse, après une Neuvaine, et l'usage des *Roses Bénites* : DAME J. V.—ST ANTOINE DE BIENVILLE : Action de grâces pour la guérison de mon fils aîné, atteint d'une maladie grave et pour plusieurs autres faveurs : DAME E. P. L.—ST BARNABÉ : Mme A. C. a obtenu la guérison de sa fille malade.

RECOMMANDATIONS AUX PRIERES

Malades, 15.—Guérisons, 22.—Familles, 18.—Vieillards, 8.—
Pères de famille, 14.—Mères de famille, 27.—Jeunes filles, 14.—
Jeunes gens, 17.—Enfants, 12.—Voyageurs, 18.—Ivrognes, 20.—
Conversions, 15.—Vocations, 16.—Affaires temporelles, 18.—
Grâces spirituelles, 14.—Faveurs particulières, 12.—Bonne mort, 8.

DEFUNDS RECOMMANDÉS.

M Alexandre Beaumier, Dame Azilda Delisle, Révd. P. O.
Drolet, curé, de St Jean des Caillons, Mgr Benj. Paquet, V. G.
Québec.

DONS AU SANCTUAIRE

Un abonné de Lévis	0.1
J. Bergeron	\$1.5
V. Cholet	\$1.0
Une personne de Gentilly	\$5.0
Une personne de St Grégoire	0.5
L. M. Audette	\$1.0

SOUSCRIPTION POUR LE TOMBEAU DE N. S. J. C. A LA
VOIE DOULOUREUSE AU CAP.

Mr L. A. Fowler, Montréal	\$1.0
Dr V. M. Gingras, N-D. des Anges	1.0
Delle E. Rivard, Bécancourt	1.0
Mr Ph. Lafèche, Ste Anne de la Pérade	1.0
Dame Ph. Lafèche, Ste Anne de la Pérade	1.0
Maurice Lafèche, Ste Anne de la Pérade	1.0
Révd J. B. Plamondon, Ptre, Québec	1.0
Delle A. de W	1.0
Delle B. de W	1.0
Dame B. Labrie, États-Unis	1.0
M. F. Baril, St. Narcisse	1.0
Delle C. Beauchesne Bécancourt	1.0
T. R. X. Ptre	1.0

Imprimatur.

† F. X., Evêque des Trois-Rivières

CANTIQUES

N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A L'USAGE DES PELERINS

AU

SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez M. le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

Le Mois du T. S. Rosaire Illustré

PAR LE B. P. FREDERIC O. S. F.

EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des Annales.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

PRIX :

Broché : 15 centins ; par la malle : 20 centins.

Relié, tranche Rouge : 25 centins ; par la malle : 30 centins.

Nota. — Pour Paiement, nous acceptons les Timbres-Poste du Canada.

RELIURE DES ANNALES.

NOTA—Nous engageons fortement nos Abonnés à faire relier, comme les années précédentes, les deux dernières années des Annales, 1898-1899, en un seul volume.

M. AYOTTE, Libraire à Trois-Rivières, s'offre à les relier, demi reliure, bien soignée, pour le modique prix de 20 centins. Nous fournirons *gratis* les Numéros qui manqueront pour la collection complète des deux dernières années 1898-1899.

AVIS

(Pour simplifier la correspondance)

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux ANNALES, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire). est :

- 1o De 50 cents pour les Messes Basses ;
- 2o De \$3.00 pour les Grand'Messes.

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE: —

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1° Une lampe pour un jour : 5 cents.
- 2° Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
- 3° Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
- 4° Une lampe pour un mois : \$1.10.
- 5° Une lampe pour un an : \$12.00.

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.